



Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Titre XI Dépenses d'équipement

Chapitre 33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Orientation générale	2
Vue d'ensemble des ressources	6
Autres éléments d'information	9
A. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	9
1. Siège	9
2. Office des Nations Unies à Genève	11
3. Office des Nations Unies à Vienne	12
4. Office des Nations Unies à Nairobi	13
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	14
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	15
7. Commission économique pour l'Afrique	15
8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	16
B. Réseau intégré de l'Organisation des Nations Unies	17

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.



Vue d'ensemble

Tableau 33.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 ^a	65 051 600
Ajustements techniques (élimination des dépenses non renouvelables)	(5 237 400)
Variation découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015	(3 008 400)
Variation	(8 245 800)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 ^a	56 805 800

^a Aux taux révisés de 2012-2013.

Orientation générale

- 33.1 Le chapitre 33 présente les ressources nécessaires pour couvrir le coût des projets d'équipement, à savoir les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien à exécuter dans les principaux immeubles appartenant à l'ONU dans le monde entier. Ces travaux comprennent la modernisation des installations techniques et des bâtiments existants. Les crédits demandés au titre des dépenses d'équipement sont regroupés dans le présent chapitre afin d'assurer une approche coordonnée et systématique de la gestion des installations, des gros travaux d'entretien et des travaux de construction ainsi que des services informatiques. Il convient de noter que les ressources nécessaires au financement des dépenses de personnel et des frais afférents concernant l'administration et la gestion des activités prévues ici sont inscrites aux chapitres correspondants du projet de budget-programme du Siège, des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour l'exercice 2014-2015. Aucune ressource n'est prévue dans le présent chapitre pour financer les dépenses relatives aux postes et les autres objets de dépense.
- 33.2 Les travaux à réaliser sont traditionnellement classés de la manière suivante :
- Les projets structurels à forte intensité de capital qui auraient pour effet de modifier ou d'améliorer notablement des installations ou des infrastructures informatiques, forment la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration;
 - Les projets ayant pour objet de réparer ou de remplacer des installations existantes (par exemple chauffage, ventilation et climatisation) et les systèmes existants (systèmes électriques, systèmes informatiques et dispositifs de sécurité), ou d'une manière générale de les maintenir en bon état de marche sont rangés dans celle des gros travaux d'entretien.
- 33.3 La majorité des projets figurant dans la partie du chapitre 33 consacrée aux gros travaux d'entretien ont un caractère récurrent puisqu'il s'agit d'activités continues dont le but est de maintenir les bâtiments en bon état et d'assurer la robustesse des installations et des infrastructures informatiques, afin d'atténuer le risque d'interruption des services opérationnels. À l'inverse, les travaux de transformation et d'amélioration sont généralement des projets ponctuels et non récurrents, qui peuvent, du fait de leur ampleur et de leur complexité, s'étaler sur plusieurs exercices biennaux (projets pluriannuels).

- 33.4 Les projets mentionnés dans la présente section se rapportent aux éléments suivants du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015 (A/67/6/Rev.1) : a) sous-programme 4 (Services d'appui), sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications) et sous-programme 6 (Services informatiques) du volet A (Siège); b) sous-programme 4 (Services d'appui) et sous-programme 6 (Services informatiques) des volets B (Office des Nations Unies à Genève), C (Office des Nations Unies à Vienne) et D (Office des Nations Unies à Nairobi).
- 33.5 Les objectifs d'ensemble de ces sous-programmes sont d'optimiser la gestion, par le Secrétariat, des bureaux et des installations de conférence, ainsi que la gestion des avoirs, et de pourvoir à la réalisation efficace, rationnelle et transparente des objectifs stratégiques, fonctionnels et opérationnels de l'Organisation, au moyen des outils informatiques. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès relatifs à la réalisation de ces objectifs font partie du cadre logique du Bureau des services centraux d'appui, du Bureau de l'informatique et des communications et des services administratifs de Genève, Vienne et Nairobi.
- 33.6 Au Siège, les projets proposés dans le présent chapitre relèvent du Bureau des services centraux d'appui et du Bureau de l'informatique et des communications, selon qu'il convient. Les services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi et des commissions régionales sont chargés, dans leurs domaines de compétence respectifs, d'exécuter les projets relevant du présent chapitre et d'administrer les ressources correspondantes. Les projets liés à la sûreté et à la sécurité des locaux des Nations Unies dans tous les grands lieux d'affectation seront exécutés en étroite coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité.
- 33.7 Conformément à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, le Bureau des services centraux d'appui joue un rôle de coordination en fournissant aux lieux d'affectation hors Siège des orientations et des directives intégrées et coordonnées, ainsi qu'une assistance technique, pour l'exécution des projets de gestion des installations. Grâce aux moyens dont il dispose, il a fourni des conseils et des orientations dans le cadre d'un certain nombre de projets des bureaux extérieurs dont certains de grande ampleur, tels que la construction de nouveaux bureaux à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Office des Nations Unies à Nairobi et la mise en place de nouvelles installations pour le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, division d'Arusha. La création, au cours de l'exercice 2010-2011, d'un Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs au sein du Service de la gestion des installations a également renforcé ses capacités. Il est maintenant plus facile d'offrir aux bureaux hors Siège et aux commissions régionales les orientations, l'appui et les conseils techniques dont ils ont besoin pour planifier, gérer et suivre leurs grands projets de construction.
- 33.8 Conformément à la résolution 65/259 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a entrepris d'effectuer un examen stratégique qui donnera une vue d'ensemble de l'état des installations existantes et permettra d'établir un programme d'investissement sur 20 ans définissant les besoins en matière de travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux et de gros travaux d'entretien. Le Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs du Bureau des services centraux d'appui coordonne cet « examen stratégique des biens immobiliers » en étroite collaboration avec l'équipe de projet des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et celle d'Umoja, afin de garantir la continuité des politiques de gestion des biens immobiliers.
- 33.9 L'examen stratégique des biens immobiliers comporte trois étapes :
- a) La première, qui a débuté en mai 2012 et s'est achevée en novembre de la même année, a consisté à : i) mettre au point le cadre politique et la méthodologie de travail de l'examen; ii) définir la portée générale du projet; iii) arrêter les modalités de collecte des données

- concernant les biens existants; iv) définir les principaux objectifs de l'Organisation eu égard à l'amélioration des infrastructures, notamment en ce qui concerne la sécurité incendie et la sécurité des personnes, l'accessibilité pour les personnes handicapées, l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle des espaces, la conservation du patrimoine et la continuité des activités; v) mettre au point une méthode de hiérarchisation des projets;
- b) La deuxième étape, actuellement en cours, est la collecte des données par les bureaux hors Siège et les commissions régionales;
- c) La troisième étape, qui devrait débiter à la fin de 2013, comprendra : i) l'élaboration d'un programme d'investissement sur 20 ans; ii) la constitution d'une base de données qui permettra de contrôler l'exécution des projets et d'établir des rapports à ce sujet; iii) la finalisation d'une méthode de hiérarchisation des projets.
- 33.10 Conformément à la résolution 65/259, le Secrétaire général présentera à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale un rapport détaillé sur l'examen stratégique des biens immobiliers comprenant les conclusions de l'examen et un projet de plan d'équipement sur 20 ans assorti d'une stratégie des priorités pour les immeubles du Secrétariat de l'ONU dans le monde entier. Si l'Assemblée générale approuve le projet, qui comporte une analyse globale, une méthode d'établissement de priorités et les modalités de communication d'informations, ce programme d'investissement et la stratégie d'établissement des priorités correspondante serviront à élaborer les futurs projets d'investissement qui seront présentés dans les budgets et actualisés tout au long de l'exercice biennal.
- 33.11 Dans le cadre de l'élaboration du Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, le Bureau des services centraux d'appui a passé en revue les activités nécessitant des financements au titre du chapitre 33, pour les bureaux hors Siège et pour les commissions régionales, et fourni, en tant que de besoin, des indications et des conseils techniques afin de faciliter la planification et l'évaluation des dépenses concernant les biens de l'Organisation et leur bonne administration.
- 33.12 Créé par la résolution 63/262, le Bureau de l'informatique et des communications fournit une direction centrale forte aux fins de la définition et de la mise en œuvre, dans l'ensemble de l'Organisation, de stratégies et de normes relatives à l'informatique et aux communications, et il s'assure de la bonne utilisation des crédits affectés à la modernisation des systèmes et à l'amélioration des services informatiques. Il définit les grandes orientations stratégiques et fournit des progiciels intégrés et des infrastructures, en vue d'assurer la cohérence et la coordination des travaux de l'Organisation. Dans ce cadre, il administre au niveau central les projets de modernisation du réseau reliant le siège, les bureaux extérieurs et les commissions régionales, à la faveur d'un projet portant sur les réseaux intégrés de l'ONU, qui vise à standardiser le matériel et à aligner l'ensemble des réseaux sur les mêmes normes de fonctionnalité, de qualité et de fiabilité. Étant donné la mise en place d'applications centralisées du type Umoja, cette tâche est désormais cruciale.
- 33.13 Conformément aux résolutions 57/304, 58/270, 63/262 et 66/246 et aux objectifs énoncés par le Secrétaire général dans ses rapports sur le renforcement de l'Organisation (A/57/387 et Corr.1) et sur l'amélioration de la coordination et de la collaboration, au sein du Secrétariat, dans le domaine des technologies de l'information et des communications (A/57/620, A/62/793 et Corr.1 et Add.1), A/65/491 et A/66/94), et à la résolution 65/259, par laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il importait de disposer d'une direction centrale forte aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre, dans l'ensemble de l'Organisation de procédures informatisées de planification et de coordination des activités, des crédits ont été alloués à chaque exercice biennal, depuis 2004-2005, au titre du projet portant sur les réseaux intégrés pour améliorer l'infrastructure informatique. Ce projet pluriannuel d'envergure mondiale s'achèvera au cours de l'exercice biennal 2014-2015,

mais il faudra toujours financer les activités de maintenance, notamment pour les réseaux intégrés et les logiciels pare-feu, ainsi que le renouvellement de ces derniers.

- 33.14 Au Palais des Nations à l'Office des Nations Unies à Genève, l'entretien est extrêmement difficile en raison du vieillissement rapide du bâtiment et des dégâts successifs en 70 années d'utilisation. La fonctionnalité et la sûreté du bâtiment principal se sont détériorées, entraînant pour l'Organisation des frais d'entretien élevés et suscitant des inquiétudes quant à la sécurité des délégués, du personnel et des visiteurs présents sur le site. Afin de préserver un patrimoine unique, de même que l'intégrité et le bon état de marche du bâtiment, l'Office des Nations Unies à Genève a entrepris, en coordination avec le Bureau des services centraux d'appui au Siège et en fonction des enseignements tirés pendant l'exécution du plan-cadre d'équipement à New York, d'élaborer un programme général de modernisation et de remise à neuf du Palais des Nations, baptisé « plan stratégique patrimonial ». Le financement d'une étude technique approfondie a été approuvé pour un montant de 1,1 million de dollars dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Un montant supplémentaire de 2 715 100 dollars a été approuvé dans le chapitre 34 du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 afin de financer des services contractuels en vue de l'élaboration du plan détaillé de mise en œuvre par étapes du projet. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 66/247, et comme indiqué dans l'annexe II du rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1), le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée, à sa soixante-huitième session, un rapport sur le plan stratégique patrimonial. Ce rapport reprendra le plan de mise en œuvre et l'analyse des coûts détaillés fondés sur la solution à moyen terme, tels que demandés par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/247¹. Le Secrétaire général y fera des propositions concernant le financement, au cours de l'exercice biennal 2014-2015, des prochaines étapes de l'élaboration du plan stratégique patrimonial. Il convient à cet égard de noter qu'aucune demande de crédits n'a été prévue dans les ressources nécessaires au titre du chapitre 33 du présent rapport.
- 33.15 Alors que les efforts en vue de la mise en œuvre intégrale du plan stratégique patrimonial se poursuivent, la phase de modernisation de ce plan ne pourra débuter avant que l'Assemblée générale n'ait pris une décision sur la question et que le plan-cadre d'équipement soit achevé, conformément au paragraphe 136 de sa résolution 64/243 et au paragraphe 6, section VII de sa résolution 66/247. Outre la nécessité de poursuivre l'actuel programme de gros travaux d'entretien, de transformation et d'amélioration des locaux, l'Office des Nations Unies à Genève estime qu'il est indispensable d'effectuer le plus vite possible un certain nombre de travaux urgents et ultraprioritaires qui ne peuvent plus être reportés s'il doit continuer à assurer sa mission et maintenir les bâtiments du Palais des Nations en état de fonctionner.
- 33.16 Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'évaluer l'état des installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport annuel.
- 33.17 À cet effet, une équipe de consultants spécialisés a été chargée de produire de manière concertée un plan d'ensemble portant sur l'architecture, les éléments structurels, mécaniques, les systèmes électrique et informatique, l'aménagement intérieur et les métrés. Dans son rapport (A/67/216, par. 43), le Secrétaire général a déclaré que le mandat des services de consultation requis avait été arrêté et que la procédure de passation des marchés en était à son stade final.

¹ Comme indiqué dans le paragraphe 14 b) du rapport du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/66/279). Dans sa résolution 66/247, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un plan de mise en œuvre et une analyse des coûts détaillés fondés sur la solution à moyen terme (art. VII, par. 7).

33.18 Le Secrétaire général fera le point sur les travaux des consultants dans le rapport sur l'état d'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique qu'il doit présenter à la soixante-huitième session. Il évaluera en particulier l'ampleur du programme et du projet, leur durée et les dépenses à prévoir en conséquence. Le cas échéant, il demandera à l'Assemblée générale, dans le même rapport, les crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2014-2015. Il convient de noter que les estimations préliminaires n'étant pas encore disponibles, ces montants ne font pas partie des prévisions de dépenses figurant dans le présent rapport au titre du chapitre 33.

Vue d'ensemble des ressources

33.19 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 56 805 800 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 8 245 800 dollars (12,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Deux facteurs expliquent cette variation : a) des ajustements techniques qui tiennent au non-renouvellement des dépenses; b) des modifications proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1).

33.20 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 33.2 à 33.4 ci-après.

Tableau 33.2 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

			Variation		Rapport		Total		Total		2014-2015 (montant prévu)
	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Ajustement technique (dépenses non renouvelables)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Résolution 67/248	l'esquisse budgétaire ^a	Pourcentage	Total	actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	
A. Transformations et améliorations											
1. Siège	3 528,3	5 247,8	-	-	-	313,4	313,4	6,0	5 561,2	264,3	5 825,5
2. Genève	3 712,5	5 490,6	(4 016,5)	-	-	2 538,0	(1 478,5)	(26,9)	4 012,1	58,2	4 070,3
3. Vienne	2 417,5	2 551,6	(296,2)	-	-	(207,7)	(503,9)	(19,7)	2 047,7	101,6	2 149,3
4. Nairobi	6 785,1	2 846,2	-	-	-	428,8	428,8	15,1	3 275,0	380,3	3 655,3
5. CESAP	457,6	2 885,9	(924,7)	-	-	74,9	(849,8)	(29,4)	2 036,1	172,6	2 208,7
6. CEPALC	4 921,2	977,5	-	-	-	(52,9)	(52,9)	(5,4)	924,6	58,1	982,7
7. CEA	6 856,2	2 797,1	-	-	-	(735,5)	(735,5)	(26,3)	2 061,6	559,2	2 620,8
8. CESAO	4 197,9	-	-	-	-	66,5	66,5	-	66,5	4,2	70,7
Total partiel (A)	32 876,3	22 796,7	(5 237,4)	-	-	2 425,5	(2 811,9)	(12,3)	19 984,8	1 598,5	21 583,3
B. Gros travaux d'entretien											
1. Siège	7 392,0	12 374,3	-	-	-	(1 069,0)	(1 069,0)	(8,6)	11 305,3	537,0	11 842,3
2. Genève	6 974,8	14 348,4	-	-	-	(3 359,2)	(3 359,2)	(23,4)	10 989,2	159,1	11 148,3
3. Vienne	1 071,9	1 165,5	-	-	-	62,5	62,5	5,4	1 228,0	60,9	1 288,9
4. Nairobi	3 372,2	3 517,0	-	-	-	(758,0)	(758,0)	(21,6)	2 759,0	320,3	3 079,3
5. CESAP	1 853,4	753,0	-	-	-	(174,7)	(174,7)	(23,2)	578,3	49,0	627,3
6. CEPALC	830,7	1 506,9	-	-	-	(46,1)	(46,1)	(3,1)	1 460,8	92,0	1 552,8
7. CEA	982,5	1 305,1	-	-	-	520,9	520,9	39,9	1 826,0	489,3	2 315,3

Chapitre 33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

	<i>Variation</i>										
	<i>2010-2011 (dépenses effectives)</i>	<i>2012-2013 (taux révisés)</i>	<i>Ajustement technique (dépenses non renou- velables)</i>	<i>Nouveaux mandats et transferts entre les composantes</i>	<i>Résolution 67/248</i>	<i>Rapport sur l'esquisse budgétaire^a</i>	<i>Total</i>	<i>Pour- centage</i>	<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2014-2015 (montant prévu)</i>
8. CESAO	-	440,5	-	-	-	(66,5)	(66,5)	(15,1)	374,0	23,5	397,5
Total partiel (B)	22 477,5	440,5		-	-	(4 890,1)	(4 890,1)	(13,8)	30 520,6	1 731,1	32 251,7
C. Réseaux intégrés de l'ONU	5 139,9	6 844,2	-	-	-	(543,8)	(543,8)	(7,9)	6 300,4	299,5	6 599,9
Total	60 493,7	65 051,6	(5 237,4)	-	-	(3 008,4)	(8 245,8)	(12,7)	56 805,8	3 629,1	60 434,9

^a A/67/529 et Corr.1.

Tableau 33.3 Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

	<i>Budget ordinaire</i>
A. Transformations et améliorations	35,2
B. Gros travaux d'entretien	53,7
C. Réseaux intégrés de l'ONU	11,1
Total	100,0

Ajustements techniques

33.21 La variation s'explique par l'élimination de dépenses non renouvelables d'un montant total de 5 237 400 dollars, du fait de la non-reconduction des dépenses correspondant à des services contractuels liés au plan stratégique patrimonial approuvées par l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/247, pour l'exercice budgétaire 2012-2013 (2 715 100 dollars), et par la mise en œuvre, à Genève, Bangkok et Vienne, de la deuxième phase du système normalisé de contrôle des accès, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/246 (2 522 300 dollars).

Variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015

33.22 Une réduction des crédits d'un montant total de 3 008 400 dollars est proposée, comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire, tel qu'indiqué dans le tableau 33.2. Elle s'inscrit dans le cadre de la redéfinition, par tous les lieux d'affectation, des priorités relatives aux programmes, afin de garantir l'exécution, en 2014-2015, des tâches les plus urgentes, à savoir : a) réduire les risques auxquels s'exposent le personnel et les visiteurs en mettant les locaux de l'Organisation en conformité avec les normes de sécurité; ou b) s'assurer de la fiabilité et de l'efficacité des services de conférence afin que les activités ne soient pas perturbées.

33.23 Afin de parvenir à cette économie de 3 008 400 dollars, les directeurs de programmes des différents lieux d'affectation ont revu la ventilation des dépenses entre transformations et améliorations de locaux et gros travaux d'entretien. La majorité des lieux d'affectation ont proposé une réduction des gros travaux d'entretien à caractère récurrent entraînant une économie globale de

4 890 100 dollars, comme indiqué dans le tableau 33.2. Cette diminution est en partie compensée par une augmentation nette de 2 425 500 dollars au titre des transformations et améliorations, qui est due pour l'essentiel à une prévision de dépenses supplémentaires d'un montant de 2 538 000 dollars pour des travaux devant être effectués à l'Office des Nations Unies à Genève en attendant le démarrage du plan stratégique patrimonial. Le montant des dépenses pour travaux de transformation ou d'amélioration s'explique en outre par une augmentation des besoins moins importante que prévu à l'Office des Nations Unies à Nairobi (428 800 dollars), essentiellement en raison du démarrage d'un projet pluriannuel de modernisation des installations électriques, et au Siège (313 400 dollars), du fait de la modernisation de la cafétéria principale et du remplacement des ventilateurs d'extraction du garage, qui ne font pas pour l'instant partie du projet de rénovation du plan-cadre d'équipement.

- 33.24 À l'occasion de chaque exercice budgétaire, les directeurs de programmes redéfinissent les programmes, et notamment les priorités au sein du chapitre 33, parce que sur l'ensemble des activités menées dans le cadre du programme, seule une partie porte sur des travaux d'entretien à caractère récurrent, le reste consistant en projets de grands travaux nouveaux ou pluriannuels. À chaque nouvel exercice budgétaire, le budget programme tient compte du fait que certaines activités ponctuelles s'achèvent et sont remplacées par de nouveaux projets du même ordre.
- 33.25 Les projets de transformation ou d'amélioration de locaux et de gros travaux d'entretien sont présentés au tableau 33.4 ci-après, une distinction étant établie entre : a) les projets reportés d'exercices antérieurs; b) les projets échelonnés sur plusieurs années; c) les projets récurrents; d) les nouveaux projets. Ce classement en sous-catégories permet de distinguer les différents projets en fonction de leur nature et de leur durée.

Tableau 33.4 **Nature et durée des projets envisagés dans le cadre de l'exercice biennal 2014-2015, par lieu d'affectation (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	Siège	Genève	Vienne	Nairobi	CESAP	CEPALC	CEA	CESAO	Total
A. Projets de transformation ou d'amélioration									
Projets reportés d'exercices antérieurs	–	–	–	714,3	–	233,8	464,9	–	1 413,0
Projets échelonnés sur plusieurs années	3 388,1	1 350,0	–	2 307,6	1 394,8	40,0	1 227,4	–	9 707,9
Activités à caractère récurrent	600,0	–	2 047,7	253,1	–	49,1	265,3	–	3 215,2
Projets nouveaux en 2014-2015	1 573,1	2 662,1	–	–	641,3	601,7	104,0	66,5	5 648,7
Total partiel (A)	5 561,2	4 012,1	2 047,7	3 275,0	2 036,1	924,6	2 061,6	66,5	19 984,8
B. Gros travaux d'entretien									
Projets reportés d'exercices antérieurs	–	–	–	–	–	120,0	664,6	–	784,6
Projets échelonnés sur plusieurs années	–	6 826,3	–	–	398,3	108,4	–	–	7 333,0
Activités à caractère récurrent	11 305,3	4 162,9	1 228,0	2 759,0	–	396,0	92,1	374,0	20 317,3

<i>Description</i>	<i>Siège</i>	<i>Genève</i>	<i>Vienne</i>	<i>Nairobi</i>	<i>CESAP</i>	<i>CEPALC</i>	<i>CEA</i>	<i>CESAO</i>	<i>Total</i>
Projets nouveaux en 2014-2015	–	–	–	–	180,0	836,4	1 069,3	–	2 085,7
Total partiel (B)	11 305,3	10 989,2	1 228,0	2 759,0	578,3	1 460,8	1 826,0	374,0	30 520,6
C. Réseaux intégrés de l'ONU	–	2 249,7	700,3	1 477,1	373,0	340,5	1 012,5	147,3	6 300,4
Total	16 866,5	17 251,0	3 976,0	7 511,1	2 987,4	2 725,9	4 900,1	587,8	56 805,8

- 33.26 Le tableau 33.4 montre que le montant de 23 341 300 dollars (soit 41,1 % du total) demandé au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 sera affecté au démarrage ou à la poursuite de projets pluriannuels tels que le programme relatif aux réseaux intégrés de l'ONU, qui s'étend sur une décennie (6 300 400 dollars), et un petit nombre de projets reportés de l'exercice précédent parce qu'ils étaient moins urgents que d'autres (2 197 600 dollars, soit 3,9 %). On constate également que les dépenses à caractère récurrent (23 532 500 dollars, soit 41,4 %) concernent essentiellement des gros travaux d'entretien (20 317 300 dollars) et dans une moindre mesure des transformations et améliorations (3 215 200 dollars). Le reste des ressources demandées concerne des activités nouvelles (7 734 400 dollars, soit 13,6 %).

Autres éléments d'information

- 33.27 Les montants ci-dessus doivent être pris en considération compte tenu de la valeur estimative (terrain non compris) des bâtiments appartenant à l'Organisation des Nations Unies. L'évaluation entreprise en 2010 a permis d'estimer à 1 985 854 200 dollars l'ensemble du patrimoine immobilier de l'ONU², mais l'Assemblée générale ayant approuvé, dans sa résolution 60/283, l'adoption des normes IPSAS, cette évaluation historique sera remplacée, dans les états financiers de l'Organisation relatifs à l'année 2014, par une évaluation conforme à ces normes est fondée sur la juste valeur.

A. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

1. Siège

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 16 866 500 dollars

- 33.28 Le montant total des crédits demandés pour le Siège, soit 16 866 500 dollars, se décompose comme suit : 5 561 200 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont environ 60,9 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années, 10,8 % des projets

² Voir le chapitre 34 du Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette évaluation ne tient pas compte de : a) la revalorisation du Siège des Nations Unies suite à l'exécution du plan-cadre d'équipement; b) la valeur des nouveaux bureaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi, dont la construction a coûté environ 24 millions de dollars; c) la construction des nouveaux bureaux de la CEA actuellement en cours, qui devrait coûter environ 15,3 millions de dollars. Elle ne prend pas en compte le Centre international de Vienne, propriété du Gouvernement autrichien, dont la valeur est estimée à 1,3 million de dollars.

récurrents et 28,3 % de nouveaux projets, et 11 305 300 dollars au titre des gros travaux d'entretien, qui sont tous récurrents.

- 33.29 Un montant de 5 561 200 dollars est demandé au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux pour couvrir les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des installations et des infrastructures	742 300
b) Amélioration de l'infrastructure informatique	4 818 900
Total	5 561 200

- 33.30 Un montant de 11 305 300 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer l'entretien des locaux, notamment ceux du bâtiment du Secrétariat qui ont été remis en service. Il se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	8 600 700
b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté	2 704 600
Total	11 305 300

- 33.31 Étant donné que le personnel a réintégré le bâtiment du Secrétariat en 2012 et le bâtiment des conférences en 2013, les crédits demandés au titre de l'entretien pour l'exercice 2014-2015 se rapprochent de leur niveau antérieur au plan-cadre d'équipement qu'ils devraient retrouver une fois la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale terminée en 2014. Le montant total des crédits demandés pour l'exercice 2014-2015 est en baisse de 755 600 dollars, soit 4,3 %, par rapport aux montants approuvés pour l'exercice 2012-2013 (taux révisés). Cette baisse résulte des effets combinés des facteurs suivants :

- Une réduction anticipée de 1 554 300 dollars des crédits demandés au titre des gros travaux d'entretien, pour procéder à des aménagements de l'espace, dont le montant passe de 2 354 300 dollars pour l'exercice 2012-2013 (taux révisés) à 800 000 dollars pour l'exercice 2014-2015. Les crédits demandés pour l'exercice 2012-2013 avaient été augmentés en prévision d'un nombre important de demandes d'aménagement de l'espace à la suite des travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat dans le contexte du plan-cadre d'aménagement. Le nombre de ces demandes devrait donc baisser au cours de l'exercice 2014-2015;
- Une augmentation de 335 500 dollars des crédits demandés au titre de l'entretien des tapis, des tissus d'ameublement et des tentures, résultant principalement de l'entretien des stores électriques dans le bâtiment du Secrétariat et des opérations d'ignifugation;
- Une augmentation de 215 000 dollars des crédits demandés au titre du réseau informatique afin d'augmenter la capacité de la bande passante face à l'utilisation accrue de celui-ci;
- Une augmentation nette de 468 900 dollars de crédits demandés au titre des projets de transformation et d'amélioration des installations, en raison du début des travaux de réfection de la cafétéria principale (549 800 dollars) et du remplacement des ventilateurs aspirants dans le garage (192 500 dollars), compensée par le non-renouvellement des crédits relatifs à la réparation du local du Groupe cynophile et à la construction d'une salle d'audience

permanente pour le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies approuvés pour l'exercice 2012-2013 (273 400 dollars);

- e) Diverses fluctuations dans les autres catégories d'activité, toutes inférieures à 200 000 dollars, à l'exception des crédits relatifs à la maintenance des équipements, qui enregistrent une augmentation nette extrêmement faible de 21 900 dollars en raison d'une réduction de 1 168 400 dollars des crédits demandés au titre de l'entretien du chauffage, de la ventilation et de la climatisation contrebalancée par une augmentation de 1 190 300 dollars des crédits demandés au titre de l'entretien des installations électriques.

2. Office des Nations Unies à Genève

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 15 001 300 dollars

- 33.32 Le montant total des crédits demandés pour l'Office des Nations Unies à Genève, soit 15 001 300 dollars, se décompose comme suit : 4 012 100 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont environ 33,6 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années et 66,4 % de nouveaux projets, et 10 989 200 dollars au titre des gros travaux d'entretien, dont environ 62,1 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années et 37,9 % des projets récurrents.
- 33.33 Les crédits demandés pour l'exercice biennal 2014-2015 ont été choisis dans un souci stratégique et de planification, avec l'objectif d'éviter que les travaux soient réalisés une seconde fois dans le cadre du plan stratégique patrimonial, au cas où l'Assemblée générale autoriserait son lancement, et réduire ainsi de manière conséquente l'ensemble des frais de rénovation du Palais des Nations. Il a été tenu compte, pour ce faire, des importantes difficultés rencontrées en matière d'entretien et des nécessités ci-après :
- a) Préserver la santé, la sûreté et la sécurité des représentants, des membres du personnel, des fournisseurs et des visiteurs dans le Palais des Nations;
 - b) Permettre la poursuite des activités et l'utilisation des bâtiments du Palais, réduire le risque de défaillance, de fermeture des salles de conférence et d'interruption des séances, et continuer de mettre à la disposition des États Membres des centres de conférences;
 - c) Investir de manière adéquate dans l'entretien régulier des infrastructures existantes de façon à éviter des solutions plus onéreuses dans le futur;
 - d) Optimiser l'utilisation des locaux à l'usage de bureaux dans le Palais afin de pouvoir héberger un plus grand nombre d'entités sur le site du Palais et de réduire l'utilisation de locaux transitoires dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial, au cas où l'Assemblée générale l'approuverait.
- 33.34 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une diminution nette de 4 837 000 dollars, soit 24,4 %, par rapport au montant des crédits approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 (taux révisés). Cette baisse s'explique par : a) le non-renouvellement des crédits approuvés pour l'exercice 2012-2013 au titre des services contractuels relatifs au plan stratégique patrimonial, comme l'Assemblée générale l'avait approuvé dans sa résolution 66/247 (2 715 100 dollars); b) le non-renouvellement des crédits approuvés pour l'exercice 2012-2013 au titre de la mise en œuvre de PACT II, comme l'Assemblée générale l'avait approuvé dans sa résolution 66/246 (1 301 400 dollars); et c) une diminution de 3 359 200 dollars des dépenses au titre des gros travaux due à l'achèvement de plusieurs projets au cours de l'exercice 2012-2013, contrebalancée par d) une augmentation de 2 538 000 dollars au titre de travaux de transformation et d'amélioration hautement prioritaires dont la réalisation ne peut attendre la mise en œuvre du plan stratégique

patrimonial, et qui permettront de garantir le fonctionnement sûr des bâtiments du Palais des Nations et d'acheter des commutateurs de réseau pour remplacer les commutateurs existants en 2015, lorsque ceux-ci ne seront plus entretenus par le fournisseur d'origine.

- 33.35 Un montant de 4 012 100 dollars est demandé au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux pour couvrir les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures	2 662 100
b) Amélioration de l'infrastructure informatique	1 350 000
Total	4 012 100

- 33.36 Un montant de 10 989 200 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour couvrir les dépenses liées à l'entretien du chauffage, de la ventilation, de la climatisation, du réseau d'égouts et du réseau électrique, et entreprendre d'urgents travaux d'entretien du gros œuvre, dont le remplacement des ascenseurs et d'autres travaux d'entretien, de façon à assurer un fonctionnement fiable des installations pour garantir la sécurité des représentants, du personnel et des visiteurs, et du système de conférences afin de permettre la poursuite des activités et de réduire le risque de défaillance et de fermetures des salles de conférence.

- 33.37 Le montant demandé se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	7 987 800
b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté	3 001 400
Total	10 989 200

3. Office des Nations Unies à Vienne

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 275 700 dollars

- 33.38 Le montant total des crédits demandés, soit 3 275 700 dollars, se décompose comme suit : 2 047 700 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont la totalité concerne des projets récurrents, et 1 228 000 dollars au titre des gros travaux d'entretien, dont la totalité concerne également des projets récurrents.

- 33.39 Les ressources demandées pour l'exercice 2014-2015 représentent la part de l'Office des Nations Unies à Vienne dans le financement de l'amélioration et de l'entretien du Centre international de Vienne, qui est géré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la base d'un accord de partage des coûts conclu entre les organisations ayant leur siège au Centre et le Gouvernement hôte (en ce qui concerne les gros travaux d'entretien). Le montant demandé est calculé sur la base de la part que l'Office prend actuellement à sa charge, qui est de 22,670 %³ de l'ensemble des dépenses liées à la transformation et à l'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien.

³ Ce taux est en baisse par rapport à celui appliqué pour l'exercice 2012-2013, qui était de 22,843 %. Il est calculé d'après une formule composite tenant compte de l'espace utilisé par les quatre organisations, ainsi que de leurs effectifs et de leurs charges de travail.

33.40 Le montant total demandé fait apparaître une diminution nette de 441 400 dollars, soit 11,9 %, par rapport aux ressources demandées pour l'exercice biennal 2012-2013 (taux révisés), qui résulte, d'une part, de la déduction d'une dépense ponctuelle relative à l'exécution de la deuxième phase du projet du système normalisé de contrôle des accès (296 200 dollars) et, d'autre part, de la baisse de la part des dépenses liées à la transformation des locaux et aux gros travaux d'entretien prises en charge par l'Office des Nations Unies à Vienne, qui est passée de 22,843 % à 22,670 %, calculée en fonction de l'espace qu'il utilise, de son effectif et de sa charge de travail (145 200 dollars).

33.41 Un montant de 2 047 700 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour couvrir la contribution de l'Office au fonds pour la gestion commune des bâtiments, en vertu de l'accord conclu entre les organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne.

33.42 Le montant demandé couvrira les dépenses suivantes :

(En dollars des États-Unis)

Amélioration des installations et des infrastructures sur la base du partage des coûts	2 047 700
Total	2 047 700

33.43 Un montant de 1 228 000 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour couvrir la contribution de l'Office au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants, en vertu de l'accord conclu entre le Gouvernement hôte et les organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne. Il couvrira les dépenses suivantes :

(En dollars des États-Unis)

Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures sur la base du partage des coûts	1 228 000
Total	1 228 000

4. Office des Nations Unies à Nairobi

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 034 000 dollars

33.44 Le montant total des crédits demandés, soit 6 034 000 dollars, se décompose comme suit : 3 275 000 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont environ 21,8 % concernent des projets qui avaient été reportés, 70,5 % des projets échelonnés sur plusieurs années et 7,7 % des projets récurrents; et 2 759 000 dollars au titre des gros travaux d'entretien, dont la totalité concerne des projets récurrents.

33.45 Le montant total fait apparaître une diminution nette de 329 200 dollars, soit 5,2 %, par rapport aux crédits demandés pour l'exercice biennal 2012-2013 (taux révisés). Cette baisse s'explique par : a) une réduction des ressources demandées au titre de l'entretien des installations de sécurité et de sûreté (504 000 dollars); et b) une réduction des ressources demandées au titre des gros travaux d'entretien, essentiellement en rapport avec l'électricité et la maintenance générale (254 000 dollars), contrebalancées par c) une augmentation des ressources demandées au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, résultant principalement de la proposition de lancer un nouveau projet pluriannuel de rénovation des systèmes électriques, et de la poursuite de tous les projets pluriannuels depuis l'exercice 2012-2013 (428 800 dollars).

- 33.46 Un montant de 3 275 000 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour couvrir les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des installations et des infrastructures	2 912 000
b) Amélioration de l'infrastructure informatique	253 100
c) Amélioration des installations de conférence	109 900
Total	3 275 000

- 33.47 Un montant de 2 759 000 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer la maintenance des installations de climatisation, des systèmes électriques, du gros œuvre, des espaces verts et des installations de stockage, ainsi que d'autres travaux urgents. Il se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	1 759 000
b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté	1 000 000
Total	2 759 000

5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 614 400 dollars

- 33.48 Le montant total des crédits demandés, soit 2 614 400 dollars, se décompose comme suit : 2 036 100 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont environ 68,5 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années et 31,5 % de nouveaux projets; et 578 300 dollars au titre des gros travaux d'entretien, dont 68,9 % concernent des projets récurrents et 31,1 % de nouveaux projets.
- 33.49 Le montant total demandé fait apparaître une diminution nette de 1 024 500 dollars, soit 28,2 %, par rapport aux crédits demandés pour l'exercice biennal 2012-2013 (taux révisés). La baisse s'explique par : a) le non-renouvellement d'un crédit ouvert en 2012-2013 pour l'exécution du projet PACT II (924 700 dollars); b) une baisse des crédits demandés au titre des améliorations de la sécurité (354 800 dollars); et c) une baisse des crédits demandés au titre des gros travaux (174 700 dollars), contrebalancée par d) une augmentation des crédits demandés au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux (429 700 dollars).
- 33.50 Un montant de 2 036 100 dollars est demandé au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux pour couvrir les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration de l'infrastructure technique	438 400
b) Amélioration de la sûreté et de la sécurité	1 597 700
Total	2 036 100

- 33.51 Un montant de 578 300 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer la rénovation des parties extérieures des bâtiments et les études techniques relatives au remplacement du gros matériel.

6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 385 400 dollars

- 33.52 Le montant total des crédits demandés, soit 2 385 400 dollars, se décompose comme suit : 924 600 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont environ 25,3 % concernent des projets qui avaient été reportés, 4,3 % des projets échelonnés sur plusieurs années, 5,3 % des projets récurrents et 65,1 % de nouveaux projets; et 1 460 800 dollars au titre des gros travaux d'entretien, dont environ 8,2 % concernent des projets qui avaient été reportés, 7,4 % des projets échelonnés sur plusieurs années, 27,1 % des projets récurrents et 57,3 % de nouveaux projets.
- 33.53 Le montant total fait apparaître une diminution de 99 000 dollars, soit 4,0 %, par rapport aux crédits demandés pour l'exercice biennal 2012-2013 (taux révisés), qui s'explique par la redéfinition des priorités relatives à la transformation et à l'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien.
- 33.54 Un montant de 924 600 dollars est demandé au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux pour couvrir les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des installations et des infrastructures	835 500
b) Amélioration de la sûreté et de la sécurité des locaux	89 100
Total	924 600

- 33.55 Un montant de 1 460 800 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer le rattrapage des installations intérieures de la bibliothèque, du Service médical et de l'espace de presse, ainsi que l'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, la réparation du toit, le remplacement des réservoirs d'essence et du groupe électrogène, et l'entretien des systèmes de sécurité. Il se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	849 800
b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté	611 000
Total	1 460 800

7. Commission économique pour l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 887 600 dollars

- 33.56 Le montant total des crédits demandés, soit 3 887 600 dollars, se décompose comme suit : 2 061 600 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont environ 22,6 % concernent des projets qui avaient été reportés, 59,5 % des projets échelonnés sur plusieurs années, 12,9 % des projets récurrents et 5,0 % de nouveaux projets; et 1 826 000 dollars au titre des gros

travaux d'entretien, dont environ 36,4 % concernent des projets reportés à une date ultérieure, 5,0 % des projets récurrents et 58,6 % de nouveaux projets.

33.57 Le montant total fait apparaître une diminution nette de 214 600 dollars, soit 5,2 %, par rapport aux crédits demandés pour l'exercice biennal 2012-2013 (taux révisés), qui s'explique par : a) l'achèvement de travaux de transformation et d'amélioration en 2012-2013 (453 700 dollars), notamment l'achèvement de la première phase de rénovation de la Maison de l'Afrique; b) une réduction des crédits demandés au titre de l'amélioration des installations de sécurité (281 800 dollars); et c) une réduction des crédits demandés au titre de la maintenance des installations de sécurité (141 700 dollars), contrebalancée en partie par d) de nouveaux gros travaux d'entretien (662 600 dollars), concernant essentiellement le bâtiment du Centre de conférences des Nations Unies.

33.58 Un montant de 2 061 600 dollars est demandé au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux pour couvrir les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des installations et des infrastructures	308 600
b) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes	1 125 100
c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté	627 900
Total	2 061 600

33.59 Un montant de 1 826 000 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer l'entretien du bâtiment du Centre de conférences des Nations Unies, des installations des bureaux sous-régionaux et le maintien de la sécurité. Il se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	654 600
b) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes	915 500
c) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté	255 900
Total	1 826 000

8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 440 500 dollars

33.60 Les crédits demandés, d'un montant de 440 500 dollars, permettraient de financer a) les gros travaux d'entretien des installations de sécurité mises en place dans le cadre du projet PACT au cours de l'exercice 2010-2011, qui est un projet récurrent (374 000 dollars); et b) la rénovation du sous-sol pour la mise aux normes de sécurité, qui est un nouveau projet (66 500 dollars). Le montant total est inchangé par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2012-2013 (taux révisés).

B. Réseau intégré de l'Organisation des Nations Unies

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 300 400 dollars

- 33.61 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, pour répondre aux besoins croissants de l'Organisation en matière de systèmes intégrés, le Secrétariat a lancé un grand projet visant à remplacer et à normaliser le réseau qui relie tous les principaux bureaux (le Siège et les bureaux extérieurs) afin de le rendre plus uniforme et plus modulable. Ainsi, le réseau pourra faire face aux besoins futurs des systèmes intégrés hébergés dans des centres tels que la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), et à la hausse de la demande liée aux applications multimédias. Le projet prévoit également de passer de la téléphonie classique à la téléphonie par Internet dans l'ensemble de l'Organisation. De grands progrès ont déjà été faits au cours des exercices récents. Une fois que son installation sera terminée, le nouveau système permettra d'harmoniser les opérations téléphoniques de tous les bureaux et d'améliorer l'interopérabilité et la gestion des services téléphoniques.
- 33.62 Le projet de réseau intégré est géré par le Bureau de l'informatique et des communications (avant 2009, par la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui). On a centralisé le plus possible les achats (de commutateurs et de routeurs, notamment) pour obtenir des prix de gros, et installé ce matériel normalisé dans tous les lieux d'affectation pour aligner leurs réseaux sur les normes en vigueur au Siège.
- 33.63 Durant l'exercice 2004-2005, des crédits ont été ouverts pour remplacer le matériel disparate – car provenant de divers fournisseurs – utilisé dans les différents lieux d'affectation. En 2006-2007, on a modernisé l'infrastructure de réseau pour permettre la vidéoconférence sur ordinateur personnel, la téléphonie par Internet, la continuité des activités en cas de sinistre et l'accès en temps réel aux applications propres à l'ONU, telles que le Système intégré de gestion. En 2008-2009, des crédits ont été approuvés pour financer, à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, les projets les plus urgents destinés à remplacer une partie de l'infrastructure de câbles. En 2010-2011, des crédits ont été alloués pour financer la première phase de remplacement du système obsolète d'autocommutateurs privés par un système de téléphonie par Internet, à l'Office des Nations Unies à Nairobi et à la CESAP. En 2012-2013, des crédits ont été alloués pour poursuivre la mise en place du système de téléphonie par Internet à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson), à la CEA et à la CESAP. Comme précédemment indiqué dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013, il est prévu que la modernisation du système de téléphonie par Internet réalisée dans le cadre de l'initiative de réseau intégré sera achevée au cours de l'exercice 2014-2015.
- 33.64 À la suite d'une étude menée par le Bureau de l'informatique et des communications sur l'état de l'infrastructure de réseau et la configuration technique nécessaire dans tous les bureaux hors Siège et les commissions régionales, des crédits d'un montant de 6 300 400 dollars ont été demandés pour mettre progressivement en œuvre le réseau intégré au cours de l'exercice 2014-2015. Ce montant se décompose comme suit :
- a) Un montant de 3 560 800 dollars afin de poursuivre la mise en œuvre du système de téléphonie par Internet à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et d'apporter des améliorations mineures au système en place à l'Office des Nations Unies à Vienne, à la CEA, à la CEPALC et à la CESA. Étant donné que la mise en œuvre du système a été récemment achevée à la CESAP, aucun crédit n'a été demandé au titre de cette entité pour l'exercice 2014-2015;
 - b) Un montant de 2 520 400 dollars pour reconduire un contrat d'entretien qui concerne l'ensemble des bureaux hors Siège et les commissions régionales;

- c) Un montant de 219 200 dollars pour entretenir et renouveler les applications pare-feu à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Vienne, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la CEPALC, à la CESAP, à la CEA et à la CESAO.
- 33.65 La mise en œuvre du système de téléphonie par Internet s'achèvera au cours de l'exercice 2014-2015 avec la fin des travaux d'installation à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il est prévu que les crédits qui seront demandés au titre du réseau intégré au-delà de l'exercice 2014-2015 serviront à couvrir les frais occasionnés par des améliorations et des mises à jour mineures du système de téléphonie par Internet, selon que de besoin, ainsi que les dépenses renouvelables liées au contrat d'entretien global et à l'entretien et au renouvellement des applications pare-feu dans tous les lieux d'affectation.
-